ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 18435

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le manque d'instituteurs spécialisés. De nombreux enfants, dès le plus jeune âge, sont en échec scolaire. C'est à cet âge qu'il est le plus utile de prendre en charge ces enfants en difficultés et ainsi de leur éviter à moyen terme une rupture éducative et sociale. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le recrutement d'instituteurs ou de professeurs des écoles titulaires souhaitant bénéficier d'une formation de préparation à l'examen du CAPSAIS (certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires) pour l'une ou l'autre des 7 options qu'il propose, a évolué de manière significative au cours des cinq dernières années. Le nombre de stagiaires en formation a presque doublé, passant de 900 à 1 700 personnes actuellement en formation. La création du CAPSAIS rénové en 1997 s'est en effet accompagnée de l'ouverture de formations sur l'ensemble du territoire dans tous les instituts universitaires de formation des maîtres et au centre national de l'enfance inadaptée (CNEFEI) de Suresnes. Ces formations de proximité permettent à des enseignants de concilier leur vie familiale et leur investissement professionnel. En outre, des circulaires récentes ont permis une diversification accrue des modalités de formation, ainsi les enseignants peuvent-ils se former à distance ou en cours d'exercice en bénéficiant de journées de décharge de service sur une durée déterminée. Enfin, dans le cadre des volets départementaux des plans académiques de formation continue, les enseignants non spécialisés affectés sur des postes relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires se voient proposer des modules de formation par les équipes de circonscription afin que soit garantie la qualité du service d'enseignement auprès d'élèves dont les besoins pédagogiques sont particuliers.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18435
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3786
Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5671